

CONDITIONS DE BANQUE

UBA Burkina 01 BP 362 – OUAGA 01 – 1340 Avenue DIMDOLOBSOM décide d'appliquer les conditions ci-après à tous les crédits consentis, dépôts reçus et opérations réalisées au Burkina à l'exception de celles traitées aux conditions particulières accordées par elle. Les conditions générales seront mises à jour par voie d'avenant. Elles sont applicables 15 jours après leur diffusion dans un journal officiel. Les opérations entre banques ne sont pas soumises aux conditions fixées par le présent texte.

DISPOSITIONS GENERALES

Les conditions s'appliquent à tous les comptes tenus par UBA Burkina et pour toutes les catégories de clientèle.

1-De façon générale sont à la charge du client tous impôts et taxes quelconques présents et à venir sur les perceptions prévues par les présentes conditions.

2-Les places bancables sont celles où la BCEAO est soit installée, soit représentée.

3-Tous les frais engagés sont récupérables sur la clientèle suivant les tarifs en vigueur à UBA Burkina.

4-Toute prestation donnera lieu à la perception d'une commission à la charge du client.

5- Tous les ordres et remises reçus de la clientèle jusqu'à 13 heures seront traités dans la journée. Ceux reçus après 13 h seront traités le jour ouvrable suivant.

6 - Tous les transferts à destination de l'étranger hors zone UEMOA sont soumis à une taxe de 6 pour 1 000

7 - Tous les montants dans les présentes conditions sont exprimés en Francs CFA.

8 - Date de valeur : Les dates de valeur sont toujours exprimées en jours ouvrables, sauf pour les dépôts à terme. Elles sont ainsi fixées sauf pour les comptes spéciaux (comptes d'épargne et assimilés) :

Opérations de crédit

1. Versement d'espèces, virements, remises de chèques UBA Burkina sur caisse :

Crédit : premier jour ouvrable suivant celui de la réception de la remise

2.Remises chèques confrères participant à la télé compensation :

Crédit : 3 jours suivant celui de la réception de la remise.

3.Remises chèques confrères ne participant pas à la télé compensation : Crédit : 7 jours suivant celui de la réception de la remise.

4. Remise d'effets à l'escompte

Crédit : premier jour ouvrable suivant la date de décision d'escompte.

Opérations de débit

Retrait d'espèces, virements, paiements de chèque, domiciliations d'effets et dispositions diverses.

Débit : premier jour ouvrable précédant celui du paiement ou de l'exécution de l'opération.

Valeurs compensées

Pourront être effectuées sous valeur compensée, les virements entre deux comptes ouverts au nom d'un même client, mais sous la condition expresse que le client le demande et que la banque l'accepte.

CHAPITRE I

CONDITIONS DE COMPTE

I - DISPOSITIONS GENERALES

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les formes de crédit à court, moyen et long terme sous forme de facilités de caisse, de découverts, d'avances, escompte d'effets commerciaux, financiers ou documentaires.

A. Taux applicables

Les taux indiqués varient suivant le Taux de Base Bancaire (TBB) et du meilleur Taux Débiteur (MTD) de UBA Burkina déterminé périodiquement, et d'éventuelles conventions passées d'accord parties entre UBA Burkina et son client.

B. Les arrêtés (comptes courants, comptes chèques) sont effectués mensuellement.

CONDITIONS DE BANQUE

II – BAREME DES TAUX

Les taux appliqués à la clientèle doivent être inférieurs au taux d'usure (taux fixé par arrêté ministériel).

III – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CREDITS CONSORTIAUX En cas de crédit consortial, l'accord des banques du consortium sur les conditions d'octroi dudit crédit sera matérialisé par une convention.

IV – COMMISSIONS DE DECOUVERT

A.Définition

Tout découvert en compte supporte une commission mensuelle calculée sur le plus fort découvert en valeur du mois. Elle est de 1/12 % par mois, minimum 5 000 FCFA sauf dérogation.

B.Dispositions particulières

1.Pas de commissions de découvert sur les comptes de crédits court, moyen et long terme mais seulement sur les comptes courants, comptes crédits de campagne.

2. En tout état de cause, l'application de cette commission ne saurait entraîner un taux supérieur au taux usuraire (plafond fixé par arrêté ministériel).

V – COMMISSION DE COMPTE

Tous les comptes courants supportent une commission proportionnelle calculée sur le total de la colonne DEBIT suivant le palier :

- de 1 à 10 000 000 francs : 0,025% minimum 2 000 francs ;
- de 10 000 001-50 000 000 : 0,025% minimum 3 000 francs
- plus de 50 millions : 0,0125% minimum 12 000 francs.

VI – FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Tous les comptes supportent à titre de frais de tenue de compte, une commission dont les montants sont fixés comme suit :

A. Comptes de chèque

Commission mensuelle salariés :

- Package nouveau fonctionnaire (Nouvelles recrues de la fonction publique en position de

formation ou en attente de leur salaire : 2 250 francs

- Package FOFO (Salariés du publics/privés dont le niveau de salaire est inférieur à 100 000 francs CFA) : 2 895 francs

- Package ZODO (Salariés du publics/privés dont le niveau de salaire est compris entre 100 000 francs CFA et 500 000 francs CFA) : 3 295 francs

- Package PRIVILEGE (Salariés du publics/privés dont le niveau de salaire est compris entre 500 001 francs CFA et 1 000 000 FCFA) : 3 995 francs

- Package EXCELLENCE (Salariés du publics/privés dont le niveau de salaire est supérieur à 1 000 001 francs CFA) : 5 995 francs

Commission mensuelle Elèves, étudiants et stagiaires :

- Package Elite plus : 500 francs CFA

Commission mensuelles Retraités CNSS

CARFO CRRAE Nations Unies : 170 francs CFA pour pension inférieure à 100 000 francs CFA

Commission mensuelles Retraités CNSS

CARFO CRRAE Nations Unies : 335 francs CFA pour pension supérieure à 100 000 francs CFA et inférieure à 300.000 francs

Commissions mensuelle Retraités CNSS

CARFO CRRAE Nations Unies : 500 francs CFA pour pension supérieure à 300.000 francs CFA

B. Comptes courants

- Sociétés d'Etat, et SA : 9 000 francs CFA

- ONG internationales et Projets : 9 000 francs CFA

- ONG locales Associations : 1.500 francs CFA

- SARL : 7 500 francs CFA

ENTREPRISE INDIVIDUELLE :

- Package SONG TAABA (Commerçants ou jeunes entrepreneurs de l'informel dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur à 30 Millions FCFA) : 2 995 francs

- Compte entreprise individuel : 5 000 francs CFA

CONDITIONS DE BANQUE

- Institutions de Micro Finance : 9 000 francs CFA

NB : TOUT MOIS COMMENCE EST DU
Frais de confection lettre chèque : Selon le coût d'impression

CHAPITRE II

REMUNERATION DES DEPOTS A TERME

I – DISPOSITIONS GENERALES

A. Modalité d'application

Ces conditions s'appliquent à tous les comptes en FCFA tenus au Burkina Faso et pour toutes les catégories de clientèle :

B. Dépôt à terme

Montant minimum 5 000 000. Le taux est négociable en fonction de la durée et du montant. La constitution et les conditions d'un dépôt à terme résultent d'un contrat entre le client et la banque.

Le dépôt à terme est celui dont le titulaire ne peut disposer avant l'expiration d'un délai convenu.

Un compte distinct doit être attribué à chaque dépôt à terme. Les intérêts sont réglés à un terme convenu d'accord parti avec la banque. Tout déblocage anticipé partiel ou total d'un dépôt à terme entraîne une pénalité de 1% sur les intérêts à servir sur le montant débloqué. La rémunération du capital restant fera l'objet d'une nouvelle négociation entre la banque et le client. Les dépôts sont constitués en francs CFA. Imposition : retenue à la source suivant texte en vigueur (sauf présentation d'une décision exonération).

D. Comptes d'épargne

1- Compte d'épargne ordinaire

UBA Burkina peut ouvrir des comptes spéciaux dits « comptes d'épargne » ne donnant pas lieu à la remise obligatoire au client d'un livret. Ces comptes ne peuvent être ouverts qu'en francs CFA.

Il n'est pas délivré de chéquier.

Le compte d'épargne ne peut être débiteur.

• Date de valeur :

Crédit : 1er jour de la quinzaine civile suivant le dépôt

Débit : Dernier jour de la quinzaine civile précédant le retrait

Intérêt : Arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année ou au jour de la clôture du compte.

Taux annuel : 3,50%

Impôts : IRC retenu à la source suivant texte en vigueur.

2- Compte d'épargne FREEDOM

Taux d'intérêt : 3,5% par an sous conditions de 4 retraits/mois au maximum

Dépôt initial à l'ouverture du compte : 2 500 franc CFA

Solde minimum à maintenir 3 mois après l'ouverture : 5 000 francs CFA

NB : Pas de livret d'épargne. Toute transaction enregistrée doit être supérieure à 5 000 francs CFA.

3- Compte d'épargne U CARE

Taux d'intérêt : 4% par an sous condition d'1 retrait/mois au maximum

Dépôt initial à l'ouverture du compte : FCFA 10 000

Solde minimum à maintenir : FCFA 10 000

NB : Toute transaction enregistrée doit être supérieure à FCFA 5 000.

4- Compte d'épargne NEXT GENERATION

Taux d'intérêt : 3.5% par an

Dépôt initial à l'ouverture du compte : FCFA 1 000

Solde minimum à maintenir : FCFA 1 000

5- Compte d'épargne LOGEMENT

Taux d'intérêt : entre 3.75% et 5% par an selon le solde

Dépôt initial à l'ouverture du compte : FCFA 50 000

Solde minimum à maintenir : FCFA 50 000

Solde maximum : F. CFA 50 000 000

Frais d'assurance-vie de 5.000 F. CFA annuel

6- Compte d'épargne UBA PROTECTION

Taux d'intérêt : 3.5% par an

CONDITIONS DE BANQUE

Dépôt initial à l'ouverture du compte : FCFA 10 000

Solde minimum à maintenir : FCFA 10 000

Frais d'assurance-vie entre 536 F. CFA et 2 399 F. CFA chaque semestre selon le solde

7- Compte d'épargne VENEGA

Taux d'intérêt : 0% par an

Dépôt initial à l'ouverture du compte : FCFA 1 000

8- Compte d'épargne FEMINA

Taux d'intérêt : 3.75% par an

Dépôt initial à l'ouverture du compte : FCFA 1 000

9- Compte d'épargne JUNIOR

Taux d'intérêt : 3.5% par an

Dépôt initial à l'ouverture du compte : FCFA 5 000

Solde minimum à maintenir : FCFA 1 000

10- Package Digital NEMA

Taux d'intérêt : 3.5% par an

Dépôt initial à l'ouverture du compte : FCFA 1 000

Frais mensuels package digital de 500 F. CFA à compter du 13ème mois d'ouverture du compte

A – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES PARTICULIERS		
I - CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		
1.1	Conditions d'ouverture de compte	CONDITIONS TARIFAIRES A COMPTER DE 2026
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Franco
1.1.1.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Franco
1.1.1.3	Dépôt à terme	Franco
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	Franco
1.1.1.5	Plan épargne logement	Franco
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	Franco remise du livret sur option
1.1.1.7	Compte joint	Franco
1.1.1.7.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Franco
1.1.1.8	Compte indivis	Franco
1.1.1.8.1	Compte chèques	Franco
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Franco
1.1.1.9	Autres types de comptes	Franco
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	1 000 à 200 000
1.1.1.11	Assurance décès accidentel associé au compte chèque	650
1.1.1.12	Assurance décès associée au compte d'épargne	EPARGNE LOGEMENT : 5,000/an EPARGNE CLASSIQUE : Minimum 536 F. CFA maximum 2 399 F. CFA selon le solde
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Compte chèques	Franco+ Frais de tenue de compte du mois en cours (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.2	Compte d'épargne simple	Franco (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.3	Dépôt à terme	Pénalité de 1 point sur le taux des intérêts à servir si déblocage avant terme.

1.2.4	Compte d'épargne logement	Franco (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.5	Plan épargne logement	Franco (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.6	Compte sur livret	Franco (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.7	Compte-joint	Franco+ Frais de tenue de compte du mois en cours (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.7.1	Compte chèques	Franco+ Frais de tenue de compte du mois en cours (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.7.2	Compte d'épargne	Franco (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.8	Compte indivis	Franco
1.2.8.1	Compte chèques	Franco+ Frais de tenue de compte du mois en cours (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.8.2	Compte d'épargne	Franco (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
1.2.9	Lettre de clôture juridique	17 500
1.2.10	Attestation de clôture de compte	20 000
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Franco (+ éventuellement frais d'annulation de carte)
II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	Franco
2.1.1.3	Commission de plus fort découvert	1/12% mini 5000
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	- De 0 à 10 000 000 : 0,025% minimum 2 000 ; - De 10 000 001-50 000 000 : 0,025% minimum 3 000 ; - Plus de 50 millions: 0,0125% minimum 12 000
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	Franco
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	NA
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
2.1.1.7.1	Compte Chèque	
	Package Nouveaux Fonctionnaires	2 250
	Package FOFO (salaire <100 000)	2 895
	Package ZOODO (salaire entre 100 000 et 500 000)	3 295
	Package Privilège (salaire entre 500 000 et 1 000 000)	3 995
	Package Excellence (salaire >1 000 000)	5 995
	Package Elite plus (Etudiants, SND)	500
	Package Epargne Général	Franco
	Package UCARE	Franco
	Package UGOLD Personne Physique	1 495
	Distributeurs AFRICARDS	Franco
	Salariés	1 500
	Elèves et stagiaires	500
	Package NEEMA	500 CFA/mois à compter de 13ème mois d'ouverture du compte
	Retraités CNSS, CARFO, Nations Unies, CRRAE < 100 000	170 F/MOIS
	Retraités CNSS, CARFO, Nations Unies, CRRAE > 100 000<300 000	335 F/MOIS
	Retraités CNSS, CARFO, Nations Unies, CRRAE > 300 000	500 F/MOIS
2.1.1.7.2	Comptes courants	
	Package SONGTABA (CA< 30 millions)	2 995
	Entreprises Individuelles	5 000
2.1.1.8	Arrêté de compte	2 500
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	1 000
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	
2.1.1.11	Assurance prévoyance obsèques en fonction de la formule choisie, de l'âge de l'assuré, du montant des capitaux et du mode de paiement	NA
2.1.1.12	Assurance automobile	NA
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Franco mois précédent
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	1000
2.1.2.3	Plus de 3 mois	5 000 (+ 5 000 par année supplémentaire)
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	Franco

CONDITIONS DE BANQUE

2.1.4	Autre type de relevé de comptes	
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	10 000
2.1.5.2	Attestation de non engagement	10 000
2.1.5.3	Attestation de versements	2 000
2.1.5.4	Attestation de confirmation de compte	10 000
2.1.5.5	Autres types d'attestations bancaires	17 500
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.7	Frais pour procuration	1000
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	NA
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Voir préambule
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	NA
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5 à 4 %
	Intérêt créditeur UCARE	4%
	Intérêt créditeur UGOLD	3,5% à 4% selon le solde du compte
	Intérêt créditeur Epargne Logement	3,75% à 5%
	Retrait avant échéance sur compte de dépôt à terme	
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	Taux à négocier en fonction du montant et de la durée
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Franco
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	25 / feuillet
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	Selon coût de confection
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	
	Commission fixe	- De 1 à 5 000 0007 500
		- > 5 000 00010 000
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	- De 1 à 5 000 0007 500
		- > 5 000 00010 000
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	- De 1 à 5 000 000 ...7 500
		- > 5 000 00010 000
	Chèque délivré en XOF	
2.2.1.2	Chèques de guichet	2 500
2.2.1.3	Certification de chèque	Non délivré
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	2 500
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	5 000
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	5 000/an
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	4 000
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	8 000
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	8 000
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Selon expéditeur
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Selon expéditeur
2.2.1.12	Frais d'impression de lettres chèques	Selon coût d'impression
	Autres types de chèques	
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	NA
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Franco
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	-
	Commissions	- De 1 à 1 million 5000,
		- De 1 000 001 à 5 millions 7 500
		- De 5 à 10 millions 15 000
		- De 10 à 25 millions 20 000
		- Supérieur à 25 millions 30 000
	Frais courrier	Coût expéditeur
	Frais correspondant	A récupérer intégralement
	Frais d'impayé	12 000+ frais du correspondant
2.2.1.14.3	U-CONNECT	Retrait-versement sur compte dans filiales UBA l'espace UEMOA 0 à 10 millions = 5 000 Plus de 10 millions = 10 000
2.2.2	Cartes bancaires	

2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte privative	
2.2.2.1.2	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	NA
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	franco
2.2.2.1.2.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	franco
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	Tarif GIM
	Retrait de carte internationale au GAB	Retrait GAB International: * Carte de debit: Minimum 3500 FCFA ou 2,5% du montant
	Achat Internet et TPE hors Burkina	Minimum 500 FCFA ou 1,4 % du montant + frais de change variable
2.2.2.1.2.4	Mini relevé	
2.2.2.1.2.5	Frais annuels	NA
2.2.2.1.3	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	Voir tarif Africash et Cash Fast
2.2.2.1.4	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	
	Carte de débit VISA/MASTERCARD Classic	5 000 FCFA HT par an hors package
	Carte domestique GIM	5 000 HT à la souscription et au renouvellement ou remplacement
	Carte de débit VISA Gold	20 000 FCFA HT à la souscription et au renouvellement ou remplacement
	MATERCARD platinum debit	150 000 FCFA HT à la souscription et au renouvellement ou remplacement
	Frais de gestion mensuels Carte de débit VISA classic	Franco
	Frais de gestion mensuels Carte de débit VISA Gold	Franco
	Mini relevé	Franco
	Consultation de solde	Franco
2.2.2.1.5	Carte prépayée	
2.2.2.1.5.1	Achat CARTE PREPAYEE	10 000 FCFA TTC
2.2.2.1.5.2	Chargement de la carte	1,4% Minimum 1400
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) UBA	Franco
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (Burkina) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) (UBA Burkina)	500 FCFA HT
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors pays Burkina	2,5% du montant Minimum 3500
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	Indisponible
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays Burkina	Franco si GIM UEMOA
2.2.2.1.5.7	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) et internet hors Burkina	Minimum 500 FCFA ou 1,4 % du montant +frais de change variable
2.2.2.1.5.8	Consultation de solde sur Guichets Automatiques de banque (GAB)	Franco
2.2.2.1.5.9	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et Terminaux de Paiements Electroniques (TPE) TPE	Franco
2.2.2.1.5.10	Carte prépayée (demande de relevé de carte pour besoin spécifique)	1000 FCFA HT/ Demande spécifique)
2.2.2.1.5.11	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	250 TTC

CONDITIONS DE BANQUE

2.2.2.1.5.12	Remplacement de la carte	100% des frais d'adhésion
2.2.2.1.5.13	Relevé de compte en ligne	Franco
2.2.2.1.5.14	Assistance clientèle par un opérateur UBA Burkina	Franco
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	NA
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	5000
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	5000
2.2.2.5	Rédiction du code confidentiel	1000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	3 000
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	3 500
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (particulier)	Franco
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Franco
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	3 000
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	Coût expéditeur
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Franco
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Voir 2.2.2.1.4
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.2.13.1.1	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.13.1.2	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500 si GIM ou 1250 si VISA
2.2.2.13.1.3	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500 si GIM ou 2,5% du montant Minimum 3 500 si VISA
2.2.2.13.1.4	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	2,5% du montant Minimum 3 500
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	*consultation/édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.13.2.2	*Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	250
2.2.2.13.2.3	*consultation/édition d'historique de solde dans les autres banques locales et UEMOA	250
2.2.2.14	Palements	
2.2.2.14.1	*Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.14.2	*Hors zone UEMOA	1, 4% Minimum 500 F
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Franco
2.2.3.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	3 000 par banque
2.2.3.1.4	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Franco
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	3 000 par banque
	- de 1 à 5 000 000	10 000
	- de 5 000 001 à 25 000 000	25 000
	- de 25 000 001 à 100 000 000	50 000
	- plus de 100 millions	75 000
	Frais de Swift	10 000
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Franco
2.2.3.1.7	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	Franco
2.2.3.1.7.1	* création du dossier	2 500 / opération pour l'interbancaire
2.2.3.1.7.2	* Exécution des opérations	Franco

2.2.3.1.8	Modification de Virement Permanent	
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Voir conditions Produit U-CONNECT & AFRICASH
2.2.3.2	Prélèvements	
2.3.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.3.3.2.1.1	* Création de dossier	Franco
2.3.3.2.1.2	* Exécution de l'opération	2 500 / opération pour l'interbancaire
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Franco
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Franco
2.2.3.2.4	Palement d'un prélèvement	Franco
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Franco
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Franco
III - SERVICES BANCAIRES		
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J+1
	Remise de chèque	
3.1.2	Remise de chèque Réseau UBA :	J+1
	Remise de chèque Autres banques	J+3
	Remise de chèque de confrères ne participants pas à la télécompensation	j+7
	Remise d'effets à l'escompte	J+1 à partir de la date de décision d'escompte
3.1.3	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J-1
3.1.4		
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	Versement : J+1 Retrait : J-1
3.1.6	Livrets d'épargne	- Crédit : 1er jour de la quinzaine civile suivant le dépôt - Débit : Dernier jour de la quinzaine civile précédant le retrait
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	
	De 1 à 5 000 000	7 500
	De 5 000 000 et plus	10 000
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devises	
	Chèques en EUR	
	Frais de dossier	0.10% min 15 000 max 75 000
	Moins de 100 000 000	0.35% minimum 10 000
	100 000 001 à 500 000 000	0.50%
	500 000 001 à 1 Milliard	0.65%
	Plus de 1 Milliard	0.80%
	Taxe UEMOA	0.6% mini 100
	Frais de Swift	15 000
	Chèques Autres Devises	
	Frais de dossier	0.10% min 15 000 max 75 000
	Commission de change	Cours de change UBA
	Taxe UEMOA	0.6% mini 100
	Frais de Swift	15 000
NB : si l'émission des chèques est faite par versement à la caisse (Client de passage) l'opération est soumise à décision et dans ce cas le minimum de la commission de transfert est CFA 30 000		

CONDITIONS DE BANQUE

3.2.5	Rejet de chèque	8 000
3.2.6	Demande d'opposition	5 000 par dossier et commissions fixe de 5 000 /an
3.2.7	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-attribution	15 000
3.2.8	Protêt	25 000
3.2.9	Frais de circularisation	51 000
3.2.10	Changement de signature	Franco
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Franco
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Franco
3.2.13	Frais de garde de titre	25 000 par dossier par an
3.2.14	Frais de nantissement	3 000
3.2.15	Frais de saisie attribution, Avis à Tiers Détenteur (ATD)	15 000
3.2.16	Frais de reclassement	5 000
IV - SERVICES BANQUE A DISTANCE		
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Franco
4.2	Banque en ligne	* Clients Particuliers : 1 000 HT mensuel
4.2.1	UBA Internet Banking (U-Direct)	
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	voir Frais U-Mobile
4.4	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	2 000 F HT/Transfert
4.5	Banque par téléphone (accès au guide vocal)	
4.6	Services SMS	Voir conditions de service USSD
4.7	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet (seuls les coûts sont à la charge du client)	Clients Particuliers : 1 000 HT mensuel ;
4.8	UBA Internet Banking (U-Direct)	Chargement AFRICARDS: 1000FCFA HT/ Transaction
4.9	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Franco
4.10	Transfert à partir d'une carte	Indisponible
4.11	SERVICE DE COLLECTE ELECTRONIQUE	
4.11.1	Frais d'installation INSTANT BILL PAY	Négociable minimum 50,000 CFA
4.11.2	Frais de collecte commerçant par transaction carte VISA	2,5% du montant de la transaction effectuée
4.11.3	Frais de collecte commerçant par transaction carte Mastercard	2,5% du montant de la transaction effectuée
4.11.4	Token PIN	20 000
4.11.5	Corporate internet Banking	Indisponible
4.11.6	Terminal de Paiement Electronique	Par secteur d'activité
4.12	UBA Mobile Banking (U-Mobile)	
4.12.1	Enrôlement	Franco
4.12.2	Consultation de solde et relevé	Franco
4.12.3	Chargement AFRICARDS	1000 FCFA HT minimum/Transaction ou 1% si montant au-delà de 100,000
4.12.4	Virement interbancaire hors PSI	2000 F-HT /Transaction
4.12.5	Transfert transfrontalier PSI	1%
4.12.6	Transfert local PSI	Franco
4.13	UBA CHAT BANKING (LEO)	
4.13.1	Enrôlement	Franco
4.13.2	Consultation de solde et relevé	Franco
4.13.3	Chargement AFRICARDS	1000 FCFA HT /Transaction
V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	5 000
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	3 000
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Coût expéditeur
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Coût expéditeur
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	5 000
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	3 000
5.7	Certificat de non-paiement	3 000
5.8	Autres frais pour incidents de paiement	5 000
VI - OPERATIONS DE CHANGE		
6.1	vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	Euro : 2% min 1 000
		- Autres devises : Cours du jour Vente cash

6.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	NA
6.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	NA
6.4	Autres crédits à court terme (TBB+Marge)	TBB+2
VII – OPERATIONS DE CREDIT		
7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD[1]+Marge)	
7.1.1	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	MTD+2,5
7.1.2	Découvert en compte convenu et non formalisé (MTD+Marge)	NA
7.1.3	Facilités de caisse	NA
7.1.4	Autres crédits à court terme	Négociable
7.2	Crédits à l'habitat	
7.2.1	Moyen terme (MDT+Marge)	NA
7.2.2	Long terme (MTD+Marge)	NA
7.3	Crédit-bail	
7.3.1	Mobilier	NA
7.3.2	Immobilier	NA
7.4	Autres opérations connexes aux opérations de crédit	
7.4.1	Frais de mainlevée d'hypothèque	20 000
7.4.2	Assurance sur prêts particuliers	Selon Assureur
7.4.3	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	20 000
7.4.4	Frais de mainlevée de promesse d'hypothèque	20 000
7.4.5	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
7.4.6	Frais d'impayé au remboursement	Taux du crédit + 4 Points
7.4.7	Frais d'état d'engagement	6 000
7.4.8	Frais d'anticipation	
	Frais d'anticipation crédit court terme	15 000
	Frais d'anticipation crédit moyen et long terme	1,5% min 30 000
	Frais de remboursement anticipé (rachat par la concurrence)	Départ vers la concurrence 5% MIN 50 000 Moins de la moitié des échéances 3% MIN 30.000 FCFA
7.4.9	Frais d'étude des dossiers de prêt	1,5% min 30 000
7.4.10	Autres opérations de crédit	NA
7.4.11	Autres assurances sur prêts particuliers	Selon Assureur
7.4.12	Avenant sur contrat prêt	5 000
7.4.13	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	
	Frais rééchelonnement crédit court terme	20 000
	Frais rééchelonnement crédit moyen et long terme	30 000
7.4.14	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	7 500
7.4.15	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	5 000
7.4.16	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
7.4.17	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Taux du crédit + 4 Points
7.4.18	Commission d'engagement	NA
7.4.19	Frais et commissions d'escompte	Négociable
7.4.20	Cautions et avais	
	Attestation de capacité financière pour étude universitaire et autres	50 000
VIII – OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
8.1	Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)	
8.1.1	Frais d'encaissement et escompte en valeur	
	1 à 1 000 000	4 500
	1 000 001 à 5 000 000	7 500
	5 000 001 à 10 000 000	15 000
	10 000 001 à 25 000 000	20 000
	Sup. à 25 000 000	30 000
8.1.1.1	Frais de manipulation	20 000

CONDITIONS DE BANQUE

8.1.1.2	Nombre de jours de valeurs	45 jours
8.1.1.3	Frais d'escompte	1% mini 5 000 max 50 000
8.1.1.4	Chèque libellé en devises : commission de change en sus	cours UBA
8.1.1.5	Frais d'impayés	12 000
8.1.1.6	Frais du correspondant	A récupérer intégralement
8.1.1.7	Frais courrier Express	Coût expéditeur
8.2	Chèques et effets gratuits reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
8.2.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Franco
8.2.2	Frais de dossier (Euro et autres devises)	0,10% MAX MIN 5000 MAX 75 000
8.2.3	Frais de manipulation	20 000
8.2.4	Frais de SWIFT	15 000
8.2.5	Commissions de transfert hors UEMOA	Voir 8.4.2
8.2.6	Commissions de transfert UEMOA	Franco
8.2.7	Frais sur chèque et effet en souffrance	6 000
8.2.8	Commissions de change	Cours UBA
8.2.9	Frais fixes d'impayés	12 000 + frais du correspondant éventuellement
8.2.10	Taxes UEMOA	0,6% mini 100
8.3	Emission de chèques de banque à destination d'un pays étranger	
8.3.1	Frais de dossier	0,10% min 15 000 max 75 000 + Frais de transfert
8.4	Transferts	
8.4.1	Transferts zone UEMOA	
	Commissions réseau UBA	
	- de 1 à 5 000 000	10 000
	- de 5 000 001 à 25 000 000	25 000
	- de 25 000 001 à 100 000 000	50 000
	- plus de 100 millions	75 000
	Commissions hors réseau UBA	
	- de 1 à 5 000 000	10 000
	- de 5 000 001 à 25 000 000	25 000
	- de 25 000 001 à 100 000 000	50 000
	- plus de 100 millions	75 000
	Frais de Swift	10 000
8.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
8.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	
	Commissions de transfert	0,20% mini 15 000
	Taxe UEMOA	0,6% min 100
	Frais de Swift	15 000
8.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	
	Commission :	0,35% min 10 000
	- De 1 à 100 000 000	0,50%
	- De 100 000 001 à 500 000 000	0,65%
	- De 500 000 001 à 1 milliard	0,80%
	Plus de 1 milliard	0,6% min 100
	Taxes UEMOA	
	Frais de Swift	15 000
8.4.2.3	Transfert par caisse clients de passage UEMOA (soumis à autorisation)	
	Commissions :	
	De 1 à 10 000 000	50 000
	- de 10 000 001 à 25 000 000	70 000
	- de 25 000 001 à 50 000 000	100 000
	plus de 100 millions	200 000
	Frais SWIFT	10 000
8.4.2.4	Transfert par caisse clients de passage hors UEMOA (soumis à autorisation)	
	Frais de dossier	50 000
	Commissions :	
	- De 1 à 100 000 000	0,35% min 10 000
	- De 100 000 001 à 500 000 000	0,50%
	- De 500 000 001 à 1 milliard	0,65%
	Plus de 1 milliard	0,80%

	Taxes UEMOA	0,6% min 100
	Frais SWIFT	15 000
8.4.2.5	Transfert par caisse clients de passage hors UEMOA (soumis à autorisation) autres devises	
	Frais de dossiers	50 000
	Commissions de transfert	0,20% min 15 000 max 750 000
	Taxe UEMOA	0,6% min 100
	Frais SWIFT	15 000
8.4.3	Autres types de transferts	Voir tarifs transferts rapides
IX - AUTRES SERVICES (divers)		
9.1	Frais de recherche de documents ou images (en unité)	
9.1.1	0 à 180 jours	5 000
9.1.2	181 à 360 jours	20 000
9.1.4	Plus d'un an	35 000
9.1.5	Supplément par photocopie	500 /page
9.1.6	réimpression de reçu de versement	
	moins de 12 mois	5 000
	plus de 12 mois	10 000
9.5	Demande de renseignements sur client	Franco
9.6	Demande de renseignements financiers	Franco
9.7	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	51 000
9.8	Abonnement mensuel au site internet	NA
9.9	Successions	
9.9.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	
	- De 1 à 100 000	3 000
	- De 100 001 à 500 000	10 000
	- De 500 001 à 1 000 000	30 000
	- De 1 000 001 à 5 000 000	50 000
	- De 5 000 001 à 10 000 000	75 000
	- Au-delà de 10 000 000	250 000
9.9.2	Commission sur dossier de succession (au règlement selon l'actif)	1500/mois
9.9.3	Frais annuels de tenue de compte	NA
9.10	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	NA
9.11	Frais relatif saisie-arrest/avis à tiers détention ou opposition administrative	voir 3.2.7
9.11.1	*Lettre d'avertissement	5 000
9.11.2	*Lettre d'injonction	5 000
9.12	Attestation d'avoirs	10 000
9.13	Reconstitution d'extrait de compte	10 000
9.14	Autres types de services	
B – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG		
I – CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		
1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Taux Négociable dépôt minimum 5 000 000
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	NA
1.1.1.3	Compte courant	Franco
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	100 000 à 500 000
	SA et Société d'Etat	500 000
	SARL, Entreprises individuelles	100 000
	GIE et Sociétés à Capitaux Variables	500 000
	Ambassades, ONG Internationale et Projet	500 000
	Associations, ONG Locales, Clubs, Ecoles, Communautés religieuses.	50 000
	Micro Finance	500 000
1.1.1.5	Autres types de comptes	50 000
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	NA
1.2	Conditions de Clôture de compte	

CONDITIONS DE BANQUE

1.2.1	Dépôts à terme société, ONG et Associations	Pénalité de 1 point sur le taux des intérêts à servir si déblocage avant terme.
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	NA
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Franco
1.2.4	Lettre de clôture juridique	17 500
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Franco
II – SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB -5
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	1/12% mini 5000
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	
	De 0 à 10 000 000	0,025% minimum 2 000
	De 10 000 001- 50 000 000	0,025% minimum 3 000
	Plus de 50 millions	0,0125% minimum 15 000
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	0,05%
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	0,13%
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
	SA et Société d'Etats	9 000
	Ambassades, ONG Internationales et Projets	9 000
	Associations, ONG Locales, Clubs, Ecoles, Communautés religieuses	1 500
	SARL	7 500
	Entreprises Individuelles	5 000
	Institutions de Micro finance	9 000
	GIE et Sociétés à Capitaux Variables	9 000
2.1.1.7	Arrêté de compte	4 000
2.1.2	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	2 000
2.1.2.1	Relevés de compte	
2.1.2.2	Mensuel	Franco
2.1.2.3	A la demande (mois en cours)	2 000
2.1.2.4	Autre période (3mois et plus)	5 000 plus 5 000 par année supplémentaire
2.1.3	Attestations bancaires	
2.1.3.1	Attestation de solde	17 500
2.1.3.2	Attestation de non engagement etc	17 500
2.1.3.3	Autres types d'attestations bancaires dont capacité financière	50 000
2.1.3.4	Attestation de dépôt de capital	15 000
2.1.4	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.5	Frais pour procuration	10 000
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne	
	UGOLD Personne morale	3,5% à 4% selon le solde
2.1.6.2	Autres dépôts	Négociables
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	Taux négociable en fonction du montant et de la durée
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	NA
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Franco
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Selon cout du fournisseur
2.2.1.1.3	Chèques de banque sur place	
	Commission fixe	
	De 1 à 5 000 000	- 7 500
	> 5 000 000	- 10 000
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	
	De 1 à 5 000 000	- 7 500
	> 5 000 000	- 10 000
2.2.1.1.5	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Chèque délivré en XOF
	De 1 à 5 000 000	- 7 500
	> 5 000 000	10 000
2.2.1.2	Certification de chèque	Voir chèque de banque
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	2 500
2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	5 000
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	5 000
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	4 000

2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	5 000
2.2.1.8	Forfait chèque impayé<à montant X FCFA (montant à préciser)	6 000 pour tout montant
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Selon coût du coursier
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Selon coût du coursier
2.2.1.11	Frais sur chèques impayés	6 000
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	NA
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Franco
2.2.1.13.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	
	Commissions	- De 1 à 1 million 5000, - De 1 000 001 à 5 millions 7 500 - De 5 à 10millions 15 000 - De 10 à 25 millions 20 000 Supérieur à 25 millions 30 000
	Frais courrier	Coût expéditeur
	Frais correspondant	A récupérer intégralement
	Frais d'impayé	12 000+ frais du correspondant
2.2.2	Cartes bancaires	VOIR CONDITIONS DES PARTICULIERS Section 2.2.2
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB)/Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	
2.2.2.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA	
2.2.2.1.3	Consultation de solde	
2.2.2.1.4	Mini relevé	
2.2.2.1.5	Frais de gestion mensuels	
2.2.2.1.6	Frais annuels	
2.2.2.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	
2.2.2.5	Rédition du code confidentiel	
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond, ...)	
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.1.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	
2.2.2.13.1.2	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques/ Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	

CONDITIONS DE BANQUE

2.2.2.13.2.2	Consultation/édition d'historique de solde	
2.2.2.14	Palements	
2.2.2.14.1	Dans la zone UEMOA	
2.2.2.14.2	Hors zone UEMOA	
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	3 000 par banque
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Franco
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	
	- de 1 à 5 000 000	30 000
	- de 5 000 001 à 25 000 000	35 000
	- de 25 000 001 à 50 000 000	55 000
	- de 50 000 001 à 100 000 000	80 000
	- plus de 100 millions	150 000
	Frais de Swift	10 000
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux reçus	Franco
2.2.3.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	Franco
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	2 500 par transaction
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Voir conditions Produit U-CONNECT & AFRICASH
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Franco
2.2.3.2.1.1	Ouverture de dossier	Franco
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	2 500 /opérations pour l'interbancaire
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	Franco
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	Franco
2.2.3.2.4	Palement d'un prélèvement	Franco
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Franco
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Franco
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Frais de dossier sur Escompte d'effets	0,0125 % prorata temporis min 8 000
		30 j
	Nombre de jour minimum d'escompte Burkina	
	Nombre de jour minimum d'escompte hors Burkina	45 j
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	10 000
2.2.3.3.3	Intérêt	
	Taux d'escompte	TBB + 2 points mini. 5 000
	Taux de prorogation d'escompte	Taux initial + 1 point
	Frais de protêt	5 000
	Frais de prorogation d'échéance à l'encaissement	8 000
2.2.3.3.6		15 jours min 15 000
	Minimum de perception pour prorogation d'escompte	
2.2.3.3.7	Réclamation d'effets non échus	10 000
2.2.3.3.8	Retour impayé non protestable à l'encaissement	5 000
2.2.3.3.9	Retour impayé non protestable à l'escompte	10 000
2.2.3.3.10	Retour impayés protestables à l'encaissement	20 000
2.2.3.3.11	Retour impayés protestables à l'escompte	25 000
2.2.3.3.12	Effet présenté à la Compensation (crédit après encaissement)	3 000
2.2.3.3.13	Autres effets de commerce	
III – SERVICES BANCAIRES		
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	j+1
3.1.2	Remise de chèque	Réseau UBA : J+1

		Autres banques : J+3
	Remise de chèque Réseau UBA :	J+1
	Remise de chèque Autres banques	J+3
	Remise de chèque de confrères ne participants pas à la télécompensation	j+7
	Remise d'effets à l'escompte	J+1 J étant le jour d'acceptation de l'escompte
3.1.3		
	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	
3.1.4		
	Virements émis	J+1
	Domiciliation d'effets	J-1
	Palement de chèques	J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	100 F par versement
	Versement	J+1
	retrait d'espèce	J-1
3.1.6	Livrets d'épargne	NA
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	
	Commission fixe	10 000
	- de 1 à 5.000.000 francs	12 500
	- Supérieur à 5.000.000 francs	
3.2.4	Emission chèque de banque en autre devise	
	Chèques en EUR	
	Frais de dossier	0.10% min 15 000 max 75 000
	Moins de 100 000 000	0.35% minimum 10 000
	100 000 001 à 500 000 000	0.50%
	500 000 001 à 1 Milliard	0.65%
	Plus de 1 Milliard	0.80%
	Taxe UEMOA	0.6% mini 100
	Frais de Swift	15 000
	Chèques Autres Devises	
	Frais de dossier	0.10% min 15 000 max 75 000
	Commission de change	Cours de change UBA
	Taxe UEMOA	0.6% mini 100
	Frais de Swift	15 000
	Annulation chèque de banque	
	Commission fixe	10 000
	Frais swift	15 000
3.2.5	Rejet de chèque	10 000
3.2.6	Demande d'opposition	10 000 par dossier et commission fixe de 10 000 /an
3.2.7	Incident sur compte (ATD, Saisie-arrêt)	15 000
3.2.8	Protêt	35 000
3.2.9	Frais de circularisation	51 000
3.2.10	Changement de signature	Franco
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Franco
3.2.12	Changement d'adresse	Franco
3.2.13	Frais de garde de titre	50 000 par dossier par an
3.2.14	Frais de nantissement	50 000
3.2.15	Frais de saisie attribution (ATD)	15 000
3.2.16	Frais de reclassement	15 000
3.2.17	Autres types de services bancaires	
IV - SERVICE BANQUE A DISTANCE		
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Franco
4.2	Banque en ligne	FORFAIT CONSULTATION + TRANSACTION : 5 000 HT mensuel
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	2 000 HT/TRANSACTION INFÉRIEURE A 50 MILLION 3 500 HT/TRANSACTION SUPÉRIEURE A 50 MILLION
4.4	Services SMS	Voir Tarifs USSD
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile	5000 HT MENSUEL
4.6	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Franco

CONDITIONS DE BANQUE

4.7	Autres types de services banque à distance	
	Token PIN	30 000
	Solution de collecte via Internet par UBA	Min 2% du montant collecté
V - GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	5 000
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	3 000
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Coût expéditeur
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Coût expéditeur
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	5 000
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	3 000
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	6 000 pour tout montant
5.8	Certificat de non-paiement	5 000
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	5 000
VI - OPERATIONS SUR TITRES		
6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	NA
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	NA
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	NA
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	NA
6.5	Relevé mensuel	NA
6.6	Relevé de titres à la demande	NA
6.7	Autres types d'opérations sur titres	NA
VII - OPERATIONS DE CHANGE		
7.1	vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	2%
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	NA
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	NA
7.4	Autres types d'opération de change	NA
VIII - OPERATIONS DE CREDIT		
8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au MTD[1]+Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	MTD+5
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	MTD+3
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	MTD+3
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	MTD+3
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	MTD+2
8.1.6	Crédit-bail	NA
8.1.6.1	Mobilier	NA
8.1.6.2	Immobilier	NA
8.1.7	Financement en devises	NA
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	MTD+5
8.1.9	Autres financements en devises	NA
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	
	Effets Non avalisés	
	Frais de dossier sur Escompte d'effets	0,0125 % prorata temporis min 8 000
		30 j
	Nombre de jour minimum d'escompte Burkina	
	Nombre de jour minimum d'escompte hors Burkina	45 j
	Taux d'escompte	TBB + 2 points mini. 5 000
	Taux de prorogation d'escompte	Taux initial + 1 point
	Frais de protêt	5 000
	Minimum de perception pour prorogation d'escompte	15 jours min15 000
	Réclamation d'effets non échus	10 000
	Retour impayé non protestable à l'escompte	10 000
	Retour impayés protestables à l'escompte	25 000

Effets avalisés		
	Frais de dossier sur Escompte d'effets	0,0125 % prorata temporis min 8 000
	Nombre de jour minimum d'escompte Burkina	15 j
	Nombre de jour minimum d'escompte hors Burkina	30 j
	Taux d'escompte	TBB -3 points mini. 5 000
	Taux de prorogation d'escompte	Taux initial + 1 point
	Frais de protêt	5 000
	Minimum de perception pour prorogation d'escompte	15 jours min15 000
	Réclamation d'effets non échus	10 000
	Retour impayé non protestable à l'escompte	10 000
	Retour impayés protestables à l'escompte	25 000
8.1.11	Facilités de caisse et avances (types à définir)	NA
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	NA
8.1.13	Autres types de crédits de trésorerie	
8.2 Crédits par signature		
8.2.1	Cautions sur marches	
	o Frais d'actes modèle standard	40 000
	o Frais d'actes modèle standard ou imposé en express jour J ou en plusieurs exemplaires	50 000
	o Frais d'actes modèle imposé	45 000
	o Commission proportionnelle par an	3 % mini. Trimestriel 15 000
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	-
	v Obligations cautionnées	
	Soumission annuelle	
	Frais de dossier	40 000
	Frais de dossier en express jour J	50 000
	Commission par obligation cautionnée	
	Commission proportionnelle	3 % l'an perception trimestrielle. Min.15 000
	Frais de dossier	40 000
	v Entrepôt fictif	
	Frais de dossier pour soumission annuelle	40 000
	Commission proportionnelle par déclaration	3 % l'an perception trimestrielle. Min.15 000
	v Crédit d'enlèvement	
	Frais de dossier	40 000
	Commission proportionnelle	3% l'an perception trimestrielle Min 15 000
	Autres cautions fiscales	v
		-
	Soumission annuelle (selon le cas)	
	Frais de dossier	40 000
	Commission proportionnelle	3 % l'an perception trimestrielle. Min.15 000
	v Commission par déclaration	
	v Frais de dossier	40 000
	v Commission proportionnelle	3 % l'an Perception trimestrielle. mini.15 000
8.3 Opérations connexes aux opérations de crédits		
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	
	Acte sous seing privé	20 000
	Acte Notarié	Selon coût du notaire
	Duplicata	15 000
8.3.2	Avenant sur contrat de prêt	
	Sous seing privé	5 000
	Notarié	Selon coût du notaire
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité) par acte sous seing privé	2 000
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement par acte sous seing privé	10 000
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte sous seing privé	7 500
8.3.6	Demande de décompte	6 000
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Franco
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	Taux du prêt plus quatre (4) points
8.3.9	Commission d'engagement	0,75 % du montant
8.3.10	Commission de gestion	0,50 % /trimestre sur l'encours

CONDITIONS DE BANQUE

8.3.11	Frais d'études des dossiers de prêt	1% du montant mini 50 000 maxi 2 000 000
8.3.12	Frais et commissions d'escompte	Voir 8.1.10
8.3.13	Cautions et avais	Voir 8.1.10
IX - OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation – commission rapatriement	NA
9.1.1.2	Commission de Manipulation	20 000
	Frais d'encaissement	
	- De 1 à 1 000 000	4 000
	- 1 000 000 et plus	11 000
9.1.1.3	Frais d'envoi	Selon coût expéditeur
9.1.1.4	Provisions pour retour sur effets impayés	NA
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	NA
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	15 000
9.1.1.7	Taxe UEMOA	0,6% min 100
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change	Cours du jour UBA Burkina
9.1.2.2	Commission de manipulation	15 000
	Frais d'encaissement	
	- De 1 à 1 000 000	4 000
	- De 1 000 000 et plus	11 000
9.1.2.3	Commission de transfert	0,20 % mini. 15 000
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	15 000
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	NA
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	Jusqu'à 1 million : 4000 F+TVA De 1 000 001 à 5 000 000 : 0.10% minimum 5.000 maximum 75.000
9.2.1.2	Commission de transfert	Voir transfert Euro
9.2.1.3	Taxe UEMOA	0,6%min 100
9.2.1.4	Frais swift	15 000
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	2 000
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	Jusqu'à 1 million : 4000 F+TVA De 1 000 001 à 5 000 000 : 0.10% minimum 5.000 maximum 75.000
9.2.2.2	Taxe UEMOA	0,6%min 100
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	2000
9.2.2.4	Frais swift	15 000
9.2.2.5	Autres types d'opérations avec l'étranger	
9.3	Encaissement chèques et effets libérés reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	
9.3.2	Frais d'encaissement	
9.3.3	Frais de manipulation	6 000
9.3.4	Frais de Swift	Franco
9.3.5	Frais de port de lettre	Franco
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	5 000
9.3.7	Frais fixe d'impayés	20 000 +TVA
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	
	Réseau UBA	
	- de 1 à 5 000 000	Voir AFRICASH
	- de 5 000 001 à 25 000 000	30 000
	- de 25 000 001 à 50 000 000	50 000
	- de 50 000 001 à 100 000 000	75 000
	- plus de 100 millions	150 000
	Hors réseau UBA	
	- de 1 à 5 000 000	30 000
	- de 5 000 001 à 25 000 000	35 000
	- de 25 000 001 à 50 000 000	55 000
	- de 50 000 001 à 100 000 000	80 000
	- plus de 100 millions	150 000
	Frais de Swift	10 000
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA (en Euro)	
	moins de 100 000 000	0,35% min 10 000

	100 000 001 à 500 000 000	0,50%
	500 000 001 à 1 milliard	0,65%
	Plus de 1 milliard	0,80%
	Taxe UEMOA	0,6% min 100
9.4.3	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	
	Commissions de transfert	0,20%mini 15 000
	Taxe UEMOA	0,6% min 100
	Frais de Swift	15 000
9.4.4	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	
	Commissions de transfert	0,20%mini 15 000
	Taxe UEMOA	0,6% min 100
	Frais de Swift	15 000
9.4.5	Autres types de transferts	
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Remise documentaire import	
	Frais d'encaissement	25 000
	Frais d'acceptation (éventuellement)	20 000
	Frais de domiciliation (effet hors zone franc)	20 000
	Frais documentaires par jeu de connaissements	
	de 1 à 10 000 000	30 000
	de 10 000 001 à 25 000 000	40 000
	de 25 000 001 à 50 000 000	80 000
	de 50 000 001 à 100 000 000	120 000
	Au-delà de 100 000 000	180 000
	Frais sur effets documentaires en souffrance (impayé à représenter)	50 000/mois
	Frais de dossier	1% min 10 000 max 100 000
	Commission de transfert	Tarif transfert classique
	Taxe sur transfert	0,60 % mini. 100
	Frais swift	15 000/message
	Commission de change pour opérations en devises	Cours de change UBA BURKINA
	Frais d'impayés	25 000
	Frais sur retour d'impayé et frais débours	20 000
	Commission d'endos de la LTA ou du connaissement (si les documents sont reçus par le client et notre signature est nécessaire pour la sortie des marchandises)	20 000
	avis de sort demandé par le cédant	5 000
	avis d'acceptation	5 000
	Frais de gestion de documents non retirés dans les délais	25 000
	Effets documentaires reçus pour acceptation et retour (import)	
	Frais de dossier	1% min 10 000 max 100 000
	Frais d'acceptation	20 000
	Frais documentaire par jeu de connaissements	
	de 1 à 10 000 000	30 000
	de 10 000 001 à 25 000 000	40 000
	de 25 000 001 à 50 000 000	80 000
	de 50 000 001 à 100 000 000	120 000
	au-delà de 100 000 000	180 000
	Frais de manipulation par effet	25 000
	Frais de retour courrier express	selon coût expéditeur
9.5.2	Remise documentaire export	
	Frais de dossier	20 000
	Frais d'encaissement	20 000
	Frais document par jeu de connaissements	
	de 1 à 10 000 000	30.000
	de 10 000 001 à 25 000 000	40.000
	de 25 000 001 à 50 000 000	80.000
	de 50 000 001 à 100 000 000	120 000
	au delà de 100 000 000	180.000
	Courrier express	selon coût expéditeur

CONDITIONS DE BANQUE

9.5.3	Taux d'escompte en cas de remise escomptée	Voir section 8.1.10
9.5.4	Ouverture de credoc	
	Frais d'étude et de dossier	45 000
	Commission d'ouverture	0,20 % par trimestre indivisible min 25 000 et tout trimestre commencé est dû
	Frais de confirmation	0,0125% min 20 000
	Frais de Swift	20 000
9.5.5	Utilisation du credoc	
	Commission de levée des documents	0,125 % mini. 30 000
	Taxes sur transfert éventuellement	0,60 %
	Commission de transfert	Appliquer commission euros ou CFA
	Commission de change autre que Euro	Cours du change UBA BURKINA
	Frais d'acceptation	0,25 % (éventuellement) par mois mini. de perception 2 mois mini. 20 000
	Swift	15 000/message
	Commission sur levée de réserve	10 000
	Commission sur document irrégulier	25 000
9.5.6	Modification du credoc	
	Frais de modification sur le montant	0,20% sur la différence du montant min 20 000
	Frais de modification sur les termes	25 000 par terme
	Swift	15 000
9.5.7	Prorogation	
	Frais de prorogation	0,20 % par trimestre min. de 20 000 et min. de perception 1 trimestre
	Swift	15 000
9.5.8	Annulation	
	Frais d'annulation	35 000
	Swift	15 000
9.5.9	Divers	
	Commission de domiciliation d'importation	20 000
	Commission de domiciliation non apurée	20 000
9.5.10	Crédit documentaire export	
	Frais de notification	0,15 % mini. 25 000
	Frais de confirmation par trimestre (ne se cumule avec les frais de notification)	0,25% mini 25 000
	Frais de modification sur le montant	0,20% sur la différence du montant min 25 000
	Frais de modification sur les termes	25 000/terme
	Frais d'utilisation	0,15% mini 25 000
	Commission de change (éventuellement)	Cours de change UBA Burkina
	Frais de courrier express	selon cout expéditeur
	Commission de domiciliation approuvée	20 000
9.5.11	Domiciliation recettes d'exportation	20 000
9.5.12	Lettre de crédit	Voir section 9.5